

# Se défendre en justice :

## adresses utiles en Bretagne

### SOMMAIRE

#### 1- Accès aux droits : les CDAD

#### 2- Où s'informer ?

- 2.1 - Les renseignements administratifs
- 2.2 - Les renseignements et conseils juridiques
  - 2.2.1 - Les organismes d'orientation, d'information et de conseils juridiques gratuits
  - 2.2.2 - Les chambres de notaires et les huissiers de justice
  - 2.2.3 - Les bureaux des victimes
  - 2.2.4 - Les services de médiation familiale et sociale
- 2.3 - Les Chambres de notaires et les huissiers de justice
- 2.4 - Les bureaux des victimes
- 2.5 - Les services de médiation familiale et sociale

#### 3- L'aide juridictionnelle

#### 4- Que faire en cas de litige avec l'administration ?

- 4.1 - Le tribunal administratif
- 4.2 - Le défenseur des droits et ses délégués
- 4.3 - Le médiateur ville et collectivités territoriales
- 4.4 - Le médiateur de l'Education nationale et le médiateur académique

#### 5 - Que faire en cas de litige avec votre employeur ?

#### 6 - Que faire en cas de litige avec un particulier ou un professionnel ?

#### 7 - Que faire dans le cas d'un litige de consommation ?

#### A CONSULTER :

**Défense du consommateur, du locataire et de l'utilisateur**  
Fiche Actuel Bretagne 5.501  
**Centres d'information, associations et services d'aide aux femmes**  
Fiche Actuel Bretagne 5.31  
**Les droits et obligations du salarié**  
Fiche Actuel Bretagne 3.22  
**Séjour et travail des étrangers**  
Fiche Actuel Bretagne 5.570

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### 1. Accès aux droits : les CDAD

#### Les conseils départementaux de l'accès au droit

Placés sous la responsabilité du président du Tribunal de Grande Instance, les CDAD coordonnent les acteurs et les actions en faveur de l'accès au droit et des modes de règlement alternatif des conflits.

Ils fédèrent les différents organismes (collectivités locales en charge des politiques sociales, associations spécialisées et l'État) et les professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers de justice...), pour la mise en œuvre de cet accès.

Ils contribuent aux événements, journées et forums d'information sur le thème de la justice et des droits des citoyens.

Ils ne s'adressent pas directement au public : pour des contacts d'organismes, consulter la rubrique « Où s'informer ? ».

#### Côtes-d'Armor

##### Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)

Parc des Promenades - BP 2357  
22023 Saint-Brieuc Cedex 1  
02 96 62 30 00

#### Finistère

##### Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)

48 A quai de l'Odet  
29000 Quimper  
02 98 82 88 00

#### Ille-et-Vilaine

##### Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)

Cité judiciaire - 7 rue Pierre Abélard - CS 73127  
35031 Rennes Cedex  
02 23 44 85 78  
-> [cdad-ille-et-vilaine@justice.fr](mailto:cdad-ille-et-vilaine@justice.fr)  
-> [www.cdad-illeetvilaine.justice.fr](http://www.cdad-illeetvilaine.justice.fr)

#### Morbihan

##### Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)

22 place de la République - BP 509  
56019 Vannes Cedex  
02 90 99 30 06  
-> [cdad-morbihan@justice.fr](mailto:cdad-morbihan@justice.fr)  
-> [cdad-morbihan.fr](http://cdad-morbihan.fr)

## 2. Où s'informer ?

### 2.1 - Les renseignements administratifs

#### **www.service-public.fr ou le 3939 « Allô service public ? »**

Complémentaire du site officiel de l'administration française, le 3939 est le numéro unique de renseignement administratif par téléphone.

Lundi au vendredi 8h30-18h (0,15 €/minute).

Le 3939 comporte deux niveaux de réponse.

Le premier niveau accueille les appels, identifie les sujets et fournit des réponses aux questions simples et fréquentes. Le contenu des réponses données par le premier niveau peut être trouvé dans les pages du site service-public. Ce niveau oriente également les usagers vers d'autres centres de contacts traitant de points ne relevant pas du périmètre du 3939.

Pour certains sujets plus complexes, l'appel est transféré sans rupture de communication à des informateurs spécialisés (deuxième niveau), mis à disposition par les ministères en charge du droit du travail, de l'intérieur, de la justice, du logement et de l'urbanisme et de la consommation.

#### **Pour obtenir un extrait du casier judiciaire**

Faire une demande (bulletin n°3, gratuit) en ligne sur [www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr) ou adresser votre demande par courrier. (NB : les personnes nées à l'étranger doivent joindre une photocopie d'un justificatif d'identité en cours de validité).

#### **Casier Judiciaire National**

107 rue du Landreau  
44317 NANTES Cedex 3  
02 51 89 89 51

### 2.2 – Les renseignements et conseils juridiques

#### **2.2.1 - Les organismes d'orientation, d'information et de conseils juridiques gratuits**

##### **Côtes-d'Armor**

#### **Maison de la justice et du droit**

15 route de Louvigny  
22300 Lannion  
02 96 37 90 60

► Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation ouvert à tous, gratuit et confidentiel. Information juridique personnalisée, aide pour une difficulté administrative ou juridique.

► Permanences sur rdv de professionnels : avocats, notaires (02 96 68 30 90), huissiers de justice, CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, 02 96 78 47 82), DIRECCTE (Inspection du travail), ADAJ (Aide aux victimes, 02 96 61 83 79), conciliateur de justice.

#### **Maison des services publics et maison de la justice et du droit**

15 rue du Moncontour  
22600 Loudéac  
02 96 25 01 42

► Information et orientation juridique.

► Orientation vers consultations spécialisées (consultations gratuites d'avocats, notaires, médiation pénale et familiale, aide aux victimes, droits des femmes et des familles...).

#### **Ordre des avocats de Saint-Brieuc**

Palais de justice - BP 2357  
22000 Saint-Brieuc Cedex 1  
02 96 33 73 05

-> [barreau.saint-brieuc@wanadoo.fr](mailto:barreau.saint-brieuc@wanadoo.fr)

► Consultations confidentielles sur rdv, assurées dans les mairies de Saint-Brieuc (02 96 62 55 06) et Lamballe (02 96 50 13 50), au tribunal de Saint-Brieuc, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Brieuc (02 96 78 62 00), à la chambre des métiers et de l'artisanat (02 96 76 26 26) et au Restos du cœur de Saint-Brieuc (02 96 61 70 10).

► Point d'Accès au Droit à Paimpol sur rdv au (02 96 16 53 14).

► Maison de la Justice et du Droit à Lannion sur rdv (02 96 25 01 75).

► Maison des services publics et maison de la justice et du droit (02 96 25 01 42)

► Tribunal d'Instance de Guingamp (02 96 40 11 40)

► Consultations juridiques gratuites pour mineurs à Saint-Brieuc (N° vert 0 800 00 61 75).

#### **Point d'accès au droit de Saint-Brieuc – Espace de proximité Nord**

3 rue de Genève  
22000 Saint-Brieuc  
02 96 60 47 87

► Information générale sur ses droits et obligations, orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre et assistance administrative.

#### **Point d'accès au droit de Paimpol**

Centre Henri Dunant – 2 rue Henri Dunant  
22500 Paimpol  
02 96 16 53 14

► Plusieurs permanences y sont assurées, en général une fois par mois (se renseigner sur les jours de présence par téléphone) par des avocats, notaires, huissiers de justice, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF), l'association de médiation familiale Le Gué, l'association départementale Alternatives judiciaires et un médiateur de justice.

##### **Finistère**

#### **Association Agora Justice**

2 rue Salonique - 29000 Quimper  
09 70 35 52 22

-> [agora.justice@wanadoo.fr](mailto:agora.justice@wanadoo.fr)

-> [www.agorajustice.fr](http://www.agorajustice.fr)

► Aide aux victimes et accès aux droits (écoute, informations, orientations, soutien). Permanences au siège ou décentralisées en contactant l'association.

#### **Ordre des avocats de Quimper**

7 rue du palais - 29000 Quimper  
02 98 53 67 34

-> [ordre.quimper@avocat-conseil.fr](mailto:ordre.quimper@avocat-conseil.fr)

► Consultations juridiques sur rdv pour majeurs (sous conditions : revenus du foyer inférieurs à 1000 € sans avocat et demeurant dans la circonscription de Quimper, justificatifs demandés obligatoirement).

#### **Point d'accès au droit de Quimperlé**

4 rue Ellé  
29300 Quimperlé  
02 98 39 08 10

► Informations à destination des personnes confrontées à des problèmes juridiques, administratifs ou sociaux.

► Permanences de professionnels et d'associations dans différents domaines : social, travail, consommation, justice, famille.

## Ille-et-Vilaine

### Info sociale en ligne

0 810 20 35 35

-> [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)

-> [www.info-sociale35.fr](http://www.info-sociale35.fr)

Lundi au vendredi 9 h à 18h.

► Service d'écoute et d'information mis en place par le département d'Ille-et-Vilaine : des travailleurs sociaux répondent aux questions relatives aux droits et guident dans les démarches d'accès aux droits.

► Edite un annuaire en ligne qui contient plus de 2000 organismes ressources dans différents domaines : famille, santé, logement, consommation, justice, emploi, éducation, formation professionnelle.

### Association aide juridique d'urgence (AJU)

35000 Rennes

02 99 51 48 31

-> [aidejuridiqueurgence@free.fr](mailto:aidejuridiqueurgence@free.fr)

► Permanences téléphoniques (laisser un message, un juriste vous rappelle).

► Permanences extérieures (consultations réservées aux bénéficiaires de chaque structure).

Sans rdv :

- au restaurant Leperdit, 5 rue Clémence Royer, vendredi 11h-13h.

- au "Resto du cœur", 118 rue de l'Alma, mardi 9h durant la période d'hiver, et 9-11h tous les 15 jours le reste de l'année.

- au foyer St-Benoît Labre, 5 rue du Bois Rondel, 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 9h30 à 11h.

Sur rdv :

- au centre social Ty Blossne (02.99.50.90.47), 7 Boulevard de Yougoslavie, mardi 15h - 17h

- à la maison des services de Combourg (02 23 16 45 45) et au CDAS de Dol de Bretagne (02 99 48 48 18)

### Centre communal d'action sociale (CCAS)

7 rue des Doves

35600 Redon

02 99 71 22 97

► Permanence d'un conciliateur de justice sur rdv.

► Permanence d'avocat sur rdv en appelant le CIDFF 35 (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) au 02 99 30 80 89.

### Point d'Accès au Droit des Jeunes - PADJ

Centre régional Information Jeunesse Bretagne (CRIJ)

4 bis cours des Alliés

35000 Rennes

02 99 31 85 00 (PADJ) - 02 99 31 47 48 (CRIJ)

-> [contact@crij-bretagne.com](mailto:contact@crij-bretagne.com)

-> [www.crij-bretagne.com](http://www.crij-bretagne.com)

Permanences sans rendez-vous du mardi au vendredi 14h à 18h

-> [padj@crij-bretagne.com](mailto:padj@crij-bretagne.com)

► Accueil et informations juridiques pour faire valoir ses droits.

Orientation vers les structures adaptées, aides aux premières démarches. Accueil confidentiel et gratuit.

### Ordre des avocats de Rennes

Accueil physique et téléphonique du public :

Cité Judiciaire, 1<sup>er</sup> étage, 7 rue Pierre Abélard

35000 Rennes

02 99 31 16 62

Siège de l'Ordre des Avocats :

6 rue Hoche

35000 Rennes

02 23 20 90 00

-> [www.ordre-avocats-rennes.com](http://www.ordre-avocats-rennes.com)

► Consultations gratuites d'orientation juridique et informations sur les droits et devoirs des personnes (sauf au mois d'août).

### Pour les mineurs

Consultations juridiques gratuites, confidentielles et anonymes :

- à l'Ordre des Avocats, 1<sup>er</sup> étage de la Cité Judiciaire, le mercredi 15h-17h sans rdv et sans condition de ressources.

### Pour les majeurs

Consultations sur rdv et sous conditions de ressources pour certains (se renseigner) :

- à la Cité Judiciaire de Rennes (02 99 31 16 62)

- en cabinet d'avocats (02 99 31 16 62)

- à la Maison de quartier « Le Cadran », 11 av. André Mussat, Rennes (02 99 31 16 62)

- au Centre social de Maurepas, 11 C place du Gros Chêne, Rennes (02 99 27 48 27)

- au CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) à Rennes (02 99 30 80 89), Fougères (02 99 30 80 89), Redon (02 99 30 80 89)

- à l'UDAF 35, ZAC Atalante Champeaux - Ellipse Maurice

Le Lannou, Rennes (02 23 48 25 55)

- à la Chambre des Métiers, 2 cours des Alliés (02 99 65 32 00)

- à Retiers, à la Maison du Développement, 16 rue Pasteur (02 99 43 64 87)

- à Vitré au CCAS, 1 rue Saint-Louis (02 99 74 50 54)

- à la Maison des Usagers du Centre Hospitalier Guillaume

Régnier, 108 av. Général Leclerc, uniquement pour des informations relatives à la santé (02 22 51 41 25)

### Pour les personnes étrangères

Consultations sans conditions de ressources :

- au Centre social Carrefour 18, 7 rue d'Espagne, (02 99 51 32 25)

- au Centre Social commun de Villejean, 42 av. JF Kennedy, (02 23 46 85 70)

### Ordre des avocats de Saint Malo-Dinan

8 place des frères Lamennais

35400 Saint-Malo

02 99 40 97 04

-> [barreau.saintmalo-dinan@orange.fr](mailto:barreau.saintmalo-dinan@orange.fr)

► Permanences sur rdv, entretiens anonymes et confidentiels réservés aux personnes non imposables.

### Tribunal de grande instance (TGI)

Guichet unique de greffe

7 rue Pierre Abélard - CS 73127

35000 Rennes

02 99 65 37 37

-> [tgi-rennes@justice.fr](mailto:tgi-rennes@justice.fr)

► Renseignements juridiques sur les procédures judiciaires, les saisines de juridiction, l'aide juridictionnelle. Renvoi vers les structures compétentes. Gratuit et ouvert à tout public.

### Union départementale des associations familiales 35

(UDAF)

Rue Maurice Le Lannou - CS 14226

35042 Rennes

02 23 48 25 55

-> [udaf35@udaf35.unaf.fr](mailto:udaf35@udaf35.unaf.fr)

-> [udaf35.fr](http://udaf35.fr)

► Consultations juridiques gratuites deux mercredis matins par mois, sur rdv.

### Morbihan

#### Boutique de droit

38 rue Dupuy de Lome

56100 Lorient

02 97 64 75 65

► Permanences d'informations juridiques sur droits et devoirs pour les habitants de la communauté d'agglomération de Lorient :

- sur rdv du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h et sans rdv le mercredi de 9h à 12h.

► Permanences décentralisées

- au centre social de Kervénanec, de Keryado, du Bois du Château, à la Maison de la Solidarité de Lanester et sur la commune de Merlevenez

► Permanences du CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) sur RDV au 02 97 63 52 36

### Centre d'accès aux droits (CAD) - Nord Morbihan

2 place Bisson  
56300 Pontivy  
02 97 27 39 63  
-> [coordination@centre-acces-droit.com](mailto:coordination@centre-acces-droit.com)  
-> [www.centre-acces-droit.com](http://www.centre-acces-droit.com)

► Permanences généralistes d'information juridique gratuite et confidentielle généralistes (possibilité de rdv plus spécialisés si besoin avec des professionnels du droit et des associations)  
- uniquement sur rdv, 9h-12h et 14h-17h du lundi au vendredi  
► Permanences à Pontivy, Locminé, Saint-Jean Brévelay, Mauron, Malestroit, Ploërmel, Josselin, La Trinité Porhoët, Guer et La Gacilly (contacter le siège).

### Maison du droit

22 avenue Victor Hugo – BP 210  
56000 Vannes  
02 97 01 63 80  
-> [www.maisondudroit-vannes.com](http://www.maisondudroit-vannes.com)

► Permanence juridique du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Permanences d'autres partenaires (avocats, défenseur des droits, conciliateur de justice). Service anonyme et gratuit. Sur rdv.

### Ordre des avocats de Lorient

Rue Maître Esvelin  
56100 Lorient  
02 97 64 67 49  
-> [barreau.lorient@wanadoo.fr](mailto:barreau.lorient@wanadoo.fr)  
-> [www.avocats-lorient.com](http://www.avocats-lorient.com)

► Consultations juridiques gratuites : au Palais de justice, à la Boutique du Droit, à la Maison Pour Tous, au Faouët, 33 rue du Soleil, à Pontivy, au Centre d'accès au Droit, 2 place Bisson, à la CCI du Morbihan, Quai des Indes à Lorient, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, rue Raymond Queudet à Lorient et à Auray.

### Ordre des avocats de Vannes

7 rue Pasteur  
56039 Vannes Cedex  
02 97 54 29 53  
-> [avocatsvannes@wanadoo.fr](mailto:avocatsvannes@wanadoo.fr)  
-> [www.avocats-vannes.com](http://www.avocats-vannes.com)

► Permanences pour les personnes résidant dans le Morbihan et qui n'ont pas de conseil habituel, 2 mercredis par mois de 9h à 12h excepté pendant les vacances scolaires, sans rdv (dates disponibles sur le site Internet).

## 2.2.2 - Les chambres de notaires et les huissiers de justice

Les chambres départementales de notaires peuvent apporter des renseignements gratuits sur les questions d'ordre notarial uniquement (successions, donations, régimes matrimoniaux, ventes immobilières...).

Les huissiers de justice sont compétents dans les domaines de l'exécution des décisions de justice, du recouvrement amiable et judiciaire des créances civiles ou commerciales et habilités à faire toutes constatations matérielles. Ils peuvent aussi conseiller gratuitement les particuliers.

### Côtes-d'Armor

#### Chambre des notaires

1 allée Jacques-Chaban-Delmas - CS 80218  
22000 Saint-Brieuc  
02 96 68 30 90  
-> [www.chambre-cotesdarmor.notaires.fr](http://www.chambre-cotesdarmor.notaires.fr)

► Consultation le jeudi après-midi 2 jeudis par mois sur rdv.

### Finistère

#### Chambre des notaires

38 bis boulevard Duplex - BP 1135  
29000 Quimper  
02 98 53 18 55

-> [chambre.finistere@notaires.fr](mailto:chambre.finistere@notaires.fr)  
-> [www.chambre-finistere.notaires.fr](http://www.chambre-finistere.notaires.fr)

► Consultations gratuites sur rdv et par téléphone 1 fois par mois.

### Ille-et-Vilaine

#### Chambre des notaires

2 mail Anne Catherine - CS 54337  
35000 Rennes  
02 99 65 23 24

-> [chambre-35.notaires.fr](mailto:chambre-35.notaires.fr)

► Consultations gratuites au siège, sur rdv le lundi et mercredi de 16h à 18h. Autres permanences sur le département en contactant la Chambre des notaires. Permanence téléphonique le mercredi 14h-17h.

### Morbihan

La Chambre des notaires n'organise pas de permanences d'information. Contactez directement l'office notarial le plus proche de chez vous.

## 2.2.3 - Les bureaux des victimes

Ils renseignent les victimes d'infractions pénales ou d'actes de délinquance (agression, atteinte corporelle, cambriolage, escroquerie, accident de la circulation...) sur leurs droits et le fonctionnement de l'institution judiciaire.

L'aide aux victimes est un relais entre la personne victime et l'instance judiciaire, en lui assurant tant un soutien moral qu'une aide aux démarches et une orientation vers les professionnels du droit.

#### N° national d'aide aux victimes :

08VICTIMES ou 08 842 846 37 (non surtaxé), +33 1 41 83 42 08 (depuis l'étranger), 7 jours sur 7 de 9h à 21h

- un point d'entrée unique pour toutes les victimes,
- une plateforme d'écouter professionnels,
- un service qui oriente vers les associations d'aide aux victimes de proximité,
- un service qui rassure et qui informe la victime sur ses droits.

### Côtes-d'Armor

#### Association départementale alternatives judiciaires

Parc des promenades  
22000 Saint-Brieuc  
02 96 61 83 79

-> [adaj.alternativesjudiciaires@wanadoo.fr](mailto:adaj.alternativesjudiciaires@wanadoo.fr)

► Aide et accompagnement des victimes, accès aux droits. Permanences sur rdv :

- Saint-Brieuc au TGI (contact ci-dessus)
- Guingamp au Tribunal d'Instance, 38 place du centre
- Dinan à la Maison des associations, bd André Aubert
- Lamballe à la Mairie
- Lannion à la Maison de la Justice et du Droit, 15 quai Maréchal Foch
- Paimpol au Centre communal d'action sociale Henri Dunant
- Loudéac à la Maison de la Justice, 15 rue Moncontour
- Guingamp au Tribunal d'Instance, place du centre



## Finistère

### Association DON BOSCO – Etablissement Emergence

Service d'aide aux victimes d'infractions pénales  
7 rue de Vendée  
29200 Brest  
02 98 33 83 83  
-> emergence-brest@wanadoo.fr – emergence@donbosco.asso.fr  
► Écoute, soutien, information, orientation.  
Permanences gratuites et confidentielles :  
- dans les locaux de l'établissement Emergence, sur rdv  
- au TGI de Brest, 32, rue de Denver, mardi de 13h30 à 16h30, vendredi 8h30 à 12h, sans rdv  
- à la mairie de Carhaix, le 1er jeudi du mois de 9h à 11h30  
- au CCAS de Morlaix, 29 rue de Brest, mardi de 13h45 à 16h30

## Ille-et-Vilaine

### Association d'insertion sociale (AIS 35)

Service d'actions sociales près le tribunal  
45 rue de Redon  
35000 Rennes  
06 51 29 98 56  
-> sas.rennes@ais35.fr  
-> www.ais35.fr  
► Permanences d'information juridiques d'aide aux victimes d'infractions pénales à Rennes au Tribunal d'Instance et sur le département d'Ille-et-Vilaine en prenant rdv :  
Fougères :  
- Couvent des Urbanistes, rue des Urbanistes  
- Gendarmerie, 29, bd Grosly  
- Les Ateliers, 9, rue des Frères Déveria  
Redon : au CCAS, Salle communale, 8, rue Nominoo  
Vitré :  
- Gendarmerie, 5 place du Champ de Foire  
- CHRS « Les Tertres Noirs », 1 rue du Rachapt

### Association d'insertion sociale (AIS 35)

Service d'actions sociales près le tribunal  
2 rue de la Charité  
8 bis rue Moka (à partir du 1<sup>er</sup> Mars)  
35400 Saint-Malo  
02 99 56 02 35  
-> sas.saint-malo@ais35.fr  
► Permanences sur rdv au siège, au tribunal d'Instance, à l'hôpital à l'espace Bougainville, 12 bis rue du Grand Passage, à Saint-Malo, à la gendarmerie de Dol de Bretagne et au Tribunal d'Instance de Dinan.

### Ordre des avocats de Rennes

6 rue Hoche  
35000 Rennes  
06 27 47 81 47 ou 06 27 47 81 37  
-> info@ordre-avocats-rennes.fr  
-> www.ordre-avocats-rennes.com  
► Permanences téléphoniques 7 jours sur 7 de 10h à 20h pour des premiers conseils en matière d'assistance et de défense des victimes d'infraction pénale.

### SOS Victimes 35

9 boulevard Sébastopol  
35000 Rennes  
02 99 35 06 07  
-> sos-victimes-35@wanadoo.fr  
► Permanences du lundi au vendredi sur rdv. Autres permanences sur rdv :  
- Rennes : Hôpital Pontchaillou, Service Médecine Légale et Tribunal, Cité Judiciaire  
- Redon : gendarmerie

## Morbihan

### Association d'aide aux victimes d'infractions pénales du Morbihan (ADAVI 56)

22 place de la République  
56000 Vannes  
-> adavi56@free.fr  
-> www.adavi56.com  
► Permanences sur rdv à Vannes, Auray, Lorient, Pontivy.  
► L'association accueille de façon gratuite et confidentielle les victimes d'infractions pénales et propose un accompagnement juridique et/ou un soutien psychologique tout au long de la procédure pénale : agression sexuelle, inceste, violence intrafamiliale; conjugale, viol, agression physique, violence scolaire, discrimination, menace, harcèlement, vol, cambriolage, destruction, dégradation, escroquerie, abus de confiance, accident de la circulation...

## 2.2.4 - Les services de médiation familiale et sociale

Proposent un recours amiable en cas de litiges d'ordre familial ou social afin d'éviter une procédure judiciaire, le plus souvent longue et coûteuse (procès). Le recours à une médiation doit s'appuyer sur une démarche volontaire des deux parties ou être ordonné par le juge.

Les services de médiation familiale s'adressent aux parents en cours de séparation ou déjà séparés qui rencontrent des difficultés avant, pendant ou après une procédure judiciaire, ou lors d'un conflit familial (grands-parents n'ayant pas accès à leurs petits-enfants, rupture de lien et difficulté de communication entre parents et jeunes adultes, conflit familial autour des décisions concernant un parent âgé ou une personne dépendante).

Certains services de médiation proposent une démarche de médiation pour des conflits dans le domaine des relations sociales (conflits de voisinage par exemple).

## Côtes-d'Armor

### Association Le Gué

30 boulevard Hérault  
22000 Saint-Brieuc  
02 96 33 53 68  
-> mediationfamiliale22@wanadoo.fr  
► Service de médiation familiale. Espace rencontre pour l'exercice du droit de visite en lieu neutre. Accueil sur rdv à Saint-Brieuc, Loudéac, Guingamp, Lannion, Paimpol et Dinan.

## Finistère

### Espace Famille Médiation (CAF du Finistère)

5 allée Saint-Mélar  
29000 Quimper  
02 98 98 32 15  
-> www.quimper.caf.fr  
► Lieu d'accueil et service de médiation familiale  
► Permanences sur rdv à Quimper, Carhaix, Quimperlé, et Chateaufort-du-Faou

### Fondation Ildys

Site de Ty Yann - CS 31826  
29200 Brest Cedex 2  
02 98 02 64 22  
-> secteur.social@ildys.org  
-> www.ildys.org  
► Service de médiation familiale. Entretien sur rdv à Brest ou Morlaix.

#### Maison Brestoïse du couple et de la famille

61 rue Pen Ar Menez  
29200 Brest  
02 98 47 26 26  
-> contact@mcf29.fr  
-> www.mcf29.fr  
► Service de médiation familiale, conseil conjugal et entretiens familiaux.  
- Permanences téléphoniques lundi 9h30 – 12h30, mardi 9h30-12h30 et 13h30 – 17h30, mercredi et vendredi 14h -17h, jeudi 13h30 – 17h30  
- Permanences téléphoniques d'information sur la médiation familiale le 1er et 3ème lundi 10h30-11h30 (sans rdv). Entretiens sur rdv.  
- Permanence au tribunal de Brest le 1er jeudi du mois, 13h30 à 16h30.  
- Entretien sur rdv à Brest, Argol, Châteaulin et Lesneven.

#### Ille-et-Vilaine

##### Centre de médiation du barreau de Rennes

6 rue Hoche  
35000 Rennes  
02 23 20 90 01  
-> info@ordre-avocats-rennes.fr  
-> www.ordre-avocats-rennes.com  
► Le centre de médiation de Rennes propose la mise en œuvre d'une médiation sur injonction judiciaire ou à la demande des parties :  
- avec des médiateurs formés et expérimentés,  
- une confidentialité totale,  
- une liberté de décision laissée aux parties en conflit,  
- un coût maîtrisé en fonction des ressources.  
Dans le but de rétablir le dialogue pour aboutir à un règlement amiable des conflits dans tous les domaines du droit et de la vie courante.  
Permanences à la cité judiciaire, 7, rue Pierre Abélard, renseignements au 02 99 31 16 62.

##### Cité et Médiation

2 avenue d'Italie  
35200 Rennes  
09 83 75 28 23  
-> citeetmediation@gmail.com  
-> www.cite-et-mediation.org  
► Service de médiation de voisinage. Démarche qui s'appuie sur la volonté de chaque partie en conflit afin de trouver une issue à la situation.  
- Permanences sur RDV en téléphonant à l'association dans les différents quartiers de Rennes.

##### Espace Médiation

Service de médiation familiale  
2 avenue d'Italie  
35200 Rennes  
02 99 38 40 28  
-> espace.mediation35@yahoo.fr  
-> www.espace-mediation.com  
► Entretien d'information gratuit sur rdv à Rennes, Redon et Montfort-sur-Meu.

##### Union départementale des associations familiales 35 (UDAF 35)

Maison de la famille  
Rue Maurice Le Lannou - CS 14226  
35042 Rennes  
02 23 48 25 55  
-> udaf35@udaf35.unaf.fr  
-> udaf35.fr  
► Médiation familiale à Rennes et sur d'autres villes du département (Fougères, Saint-Malo, Vitré, Mordelles, Combout et Dol-de-Bretagne) sur rdv :  
- pour aider les personnes d'une famille en conflit à renouer le dialogue et à trouver des accords ;  
- parents séparés ou dans un projet de séparation ;  
- jeunes majeurs en conflit avec leurs parents ;  
- grands-parents en rupture de lien avec leurs petits-enfants ;  
- fratries en difficulté à propos de la prise en charge d'une personne âgée ou handicapée.

**CRIJ BRETAGNE** – Le 4bis – 4 bis cours des Alliés – 35000 Rennes – 02 99 31 47 48 – crij@crij-bretagne.com

#### Morbihan

##### Union départementale des associations familiales 56 (UDAF 56)

47 rue Ferdinand Le Dressay  
56000 Vannes  
02 97 54 13 21  
-> mediation@udaf56.asso.fr  
-> www.udaf56.fr  
► Service de médiation familiale, 02 97 54 79 18.

### 3. L'aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle vous permet, si vous avez de faibles ressources, de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle par l'État des honoraires et frais de justice (avocat, huissier, expert...). Les conditions sont détaillées sur [www.justice.fr](http://www.justice.fr), vous pouvez également simuler vos droits à l'aide juridictionnelle sur [www.justice.fr/simulateurs/aide](http://www.justice.fr/simulateurs/aide).

Adressez une demande au bureau d'aide juridictionnelle du Tribunal de Grande Instance (TGI) le plus proche de son domicile (pour les affaires jugées par un tribunal civil, pénal, administratif ou une cour d'appel) ou téléchargez le formulaire sur [www.justice.fr](http://www.justice.fr)

#### Côtes-d'Armor

##### Tribunal de grande instance (TGI)

Parc des promenades  
22000 Saint-Brieuc  
02 96 62 30 00

#### Finistère

##### Tribunal de grande instance (TGI)

32 rue de Denver  
29219 Brest  
02 98 33 78 00

##### Tribunal de grande instance (TGI)

48 A quai de l'Odéon – CS 66031  
29327 Quimper Cedex  
02 98 82 88 00

#### Ille-et-Vilaine

##### Tribunal de grande instance (TGI)

1 place Saint-Aaron - CS 51731  
35400 Saint-Malo  
02 99 20 20 20

##### Tribunal de grande instance (TGI)

7 rue Pierre Abélard - CS 73127  
35000 Rennes  
02 99 65 37 37

#### Morbihan

##### Tribunal de grande instance (TGI)

22 place de la république  
56000 Vannes  
02 97 43 77 00

##### Tribunal de grande instance (TGI)

1 rue Maître Pierre Esvelin  
56100 Lorient  
02 97 84 12 50

## 4. Que faire en cas de litige avec l'administration ?

### 4.1 - Le tribunal administratif

Compétent pour juger la grande majorité des litiges résultant de l'activité des pouvoirs publics (établissements publics, collectivités territoriales, hôpitaux...), il couvre les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Il n'appartient pas au tribunal administratif de donner des informations d'ordre juridique ou de délivrer des avis. Il peut seulement être saisi de recours contentieux dirigés contre une décision administrative sur lequel il rend, après une instruction contradictoire un jugement.

#### Tribunal administratif

3 contour de la Motte - CS 44416  
35044 Rennes Cedex  
02 23 21 28 28  
-> greffe.ta-rennes@juradm.fr  
-> www.rennes.tribunal-administratif.fr

### 4.2 - Le défenseur des droits et ses délégués

-> www.defenseurdesdroits.fr  
09 69 39 00 00  
(Coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)  
Du lundi au vendredi de 8h à 20h

Il intervient dans les litiges opposant les particuliers ou les personnes morales (associations, syndicats, sociétés commerciales, collectivités publiques) à un service de l'Etat, une collectivité territoriale ou tout organisme de service public dans les cas de mauvais fonctionnement de ces services, de décision inéquitable ou de refus d'exécution d'une décision de justice. Son rôle est celui de proposer un arrangement amiable.

Le Défenseur des Droits, dont le recours est gratuit, est assisté de délégués départementaux qui peuvent être contactés dans les Préfectures ou autres, où ils tiennent en général une permanence.

#### Côtes d'Armor

##### Préfecture de Saint-Brieuc

Jean-Yves Delporte  
1 place du Gal de Gaulle  
-> jean-yves.delporte@defenseurdesdroits.fr  
Jeudi après-midi sur rendez-vous au 02 96 62 43 80

##### Sous-Préfecture de Guingamp

Jean-Yves Delporte  
34 rue du Maréchal Joffre  
-> jean-yves.delporte@defenseurdesdroits.fr  
Lundi sur rendez-vous au 02 56 57 41 62

##### Sous-Préfecture de Dinan

Loïc Maros  
17 rue St Michel  
-> loic.maros@defenseurdesdroits.fr  
Mardi matin sur rendez-vous au 02 56 57 41 38

#### Finistère

##### Sous-Préfecture de Brest

Jean-Claude L'Hostis  
3 rue Parmentier  
-> jean-claude.lhostis@defenseurdesdroits.fr  
Mardi matin sur rendez-vous au 02 98 00 97 71

\* Autre permanence : **Point d'information médiation multiservices de Brest**

Mairie du quartier de l'Europe  
31 rue Saint Jacques  
Jeudi matin sur rendez-vous au 02 98 41 00 66

##### Préfecture de Quimper

Jean-Yves Jumel  
40 boulevard Duplex  
-> jean-yves.jumel@defenseurdesdroits.fr  
Mardi et jeudi matin sur rendez-vous au 02 98 76 29 89

##### Mairie de Plouzané

Anne Meriadec-le-Meur  
Place Anjela Duval – Castel Nevez  
29280 Plouzané  
-> anne.meriadec-le-meur@defenseurdesdroits.fr  
Jeudi matin sur rendez-vous au 02 98 31 95 30 ou par mail

\* Autre permanence : à **Morlaix Centre social Ti an Oll** Place

Onésime Krebel  
Un mardi sur deux sur rendez-vous au 02 98 72 54 27 ou par mail  
-> anne.meriadec-le-meur@defenseurdesdroits.fr

#### Ille-et-Vilaine

##### Préfecture de Rennes

Martine Poulin (médiation avec les services publics)  
3 avenue de la Préfecture  
-> martine.poulin@defenseurdesdroits.fr  
Mercredi sur rendez-vous au 02 99 02 17 17

##### Caisse d'Allocations Familiales - Rennes

François Danchaud  
11 cours des Alliés  
-> francois.danchaud@defenseurdesdroits.fr  
Mardi après-midi sur rendez-vous au 02 99 29 59 30

##### Espace social commun du Gros-Chêne - Rennes

Olivier Andrieu  
11 rue du Gros Chêne  
357000 RENNES  
-> olivier.andrieu@defenseurdesdroits.fr  
Mercredi après-midi sur rendez-vous au 02 99 29 59 30

\* Autre permanence : **Pôle social du Blossne - Rennes**

7 boulevard de Yougoslavie  
Jeudi matin sur rendez-vous au 02 99 29 59 30

##### Quartiers Nord-Est - Rennes

Antoine Marino  
Centre commercial Europe  
32 rue de Trégain  
-> antoine.marino@defenseurdesdroits.fr  
Mercredi et vendredi matin sur rendez-vous au 02 23 62 19 88

##### Espace Bougainville de Saint-Malo

Annie Lefort  
Rue du Grand Passage  
-> annie.lefort@defenseurdesdroits.fr  
Lundi et vendredi matin sur rendez-vous au 02 99 81 63 47

## Morbihan

### Préfecture de Vannes

Georges Camps  
Place du Général de Gaulle  
-> georges.camps@defenseurdesdroits.fr  
Mardi 9h-12h et 14h-16h30 sur rendez-vous au 02 97 54 85 92

\* Autre permanence à Vannes: **Maison du droit - CCAS**  
22 avenue Victor Hugo  
1er jeudi du mois, le matin sur rendez-vous au 02 97 01 63 80

### Sous-préfecture de Lorient

Jean-Michel Travel  
Quai de Rohan  
-> jean-michel.travel@defenseurdesdroits.fr  
Sur rendez-vous au 02 97 84 40 07

### Sous-Préfecture de Pontivy

Jean-Louis Touchot  
8 rue François Mitterrand  
-> jean-louis.touchot@defenseurdesdroits.fr  
Jeudi après-midi 14h à 17h sur rendez-vous au : 02 97 27 48 50

\* Autre permanence à Pontivy : **MJD Pontivy** 2 place Bisson  
Jeudi matin de 9h à 12h sur rendez-vous au : 02 97 27 39 63

## 4.3 - Le médiateur ville et collectivités territoriales

Certaines villes proposent désormais à leurs administrés la possibilité de rencontrer un médiateur chargé de recevoir les doléances des habitants et de proposer une conciliation dans le cadre d'un litige les opposant à leur ville ou commune de résidence ou collectivité territoriale de référence (Conseil départemental, Conseil régional).

Renseignez-vous à la mairie de votre domicile ou auprès du Conseil départemental, de la Région Bretagne.

## 4.4 - Le médiateur de l'Education nationale et le médiateur académique

**Le médiateur académique** reçoit les réclamations concernant le fonctionnement des services de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur de l'Académie dans ses relations avec les usagers et les personnels. Il ne peut intervenir que si la personne intéressée a échoué dans ses démarches auprès des services ou établissements concernés.

### Rectorat d'Académie de Rennes

Contact : Denis Schenker  
Rectorat 96 rue d'Antrain - CS 10503  
35705 Rennes Cedex 7  
02 99 25 35 25  
-> mediateur@ac-rennes.fr

Pour les réclamations portant sur le fonctionnement des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ou des établissements à compétence nationale (Onisep, CNDP...), vous pouvez saisir le **Médiateur de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**.

### Ministère de l'Education nationale

Le médiateur  
Carré Suffren - 110 rue de Grenelle  
75357 Paris Cedex 07 SP  
-> mediateur@education.gouv.fr  
-> www.education.gouv.fr

**Certaines universités ont mis en place un service de médiation** qui leur est propre pour les conflits rencontrés par les étudiants ou le personnel universitaire avec tout autre membre de la communauté universitaire.

### Université Rennes 1

SOIE  
4 rue Lesage - CS 36402  
35064 Rennes Cedex  
02 23 23 39 79  
-> soie@univ-rennes1.fr  
-> http://triptik.univ-rennes1.fr  
Contact : médiateur, 02 23 23 51 57  
263 avenue du Général Leclerc - Rennes  
-> jacqueline.lagree@univ-rennes1.fr

### Université Rennes 2

SUIO-IP  
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307  
35043 Rennes Cedex  
02 99 14 13 91  
-> r2suiio@univ-rennes2.fr  
-> www.univ-rennes2.fr  
Contact : médiateur, 02 99 14 20 14  
-> mediateur@univ-rennes2.fr

## 5. Que faire en cas de litige avec votre employeur ?

### Le Conseil de Prud'hommes

Pour des conseils, contacter **l'inspection du travail ou un syndicat** de salariés.

Pour une action en justice : contacter le **conseil des prud'hommes**. C'est le tribunal chargé de régler les litiges individuels entre employeurs et salariés à l'occasion d'un contrat de travail ou d'apprentissage (contrat de droit privé).

Coordonnées dans la fiche Actuel Bretagne 3.22 « Droits et obligations du salarié : adresses utiles en Bretagne ».

## 6. Que faire en cas de litige avec un particulier ou un professionnel ?

### Le Conciliateur de Justice

Soumis au secret, son rôle consiste à régler à l'amiable les conflits entre particuliers et/ou particuliers et professionnels sur des problèmes d'ordre contractuel et autres (recouvrement de créances, patrimoine, troubles du voisinage, dommages, malfaçons, locatif...).

C'est une procédure alternative de résolution des conflits, rapide et gratuite.

Pour obtenir les coordonnées du conciliateur attaché à votre lieu de résidence, adressez-vous à la Mairie de votre commune ou consultez le site :

-> [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)



## 7. Que faire dans le cas d'un litige de consommation ?

### La Commission de règlement des litiges de consommation

Elle peut être saisie gratuitement pour un règlement à l'amiable des litiges de consommation qui peuvent survenir lors des opérations de vente ou des prestations de services entre des particuliers et des professionnels.

Les représentants des associations de consommateurs et des organisations professionnelles participent au fonctionnement de la commission.

La compétence géographique de cette instance est pour le moment limitée au département d'Ille-et-Vilaine (à condition que le demandeur ou le défendeur réside dans ce département).

### Ille-et-Vilaine

#### Commission de règlement des litiges de consommation d'Ille-et-Vilaine (CRLC 35)

Maison de la consommation et de l'environnement (MCE)

48 boulevard Magenta

35000 Rennes

-> [crlc35@mce-info.org](mailto:crlc35@mce-info.org)

-> [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

Le recours à cette commission se fait gratuitement par simple courrier, en appelant le 02 99 30 35 55 ou en envoyant le questionnaire téléchargeable sur le site de la Maison de la Consommation et de l'Environnement :

-> [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org) / s'informer & agir / Régler un litige de consommation